



LES ESSENTIELS

Pourquoi choisir un logement certifié NF Habitat HQE



NF Habitat HQE : pour un logement performant et de qualité certifiée !



Une certification délivrée
par un organisme
certificateur indépendant
et impartial : CERQUAL
Qualitel Certification¹.



Une **démarche**
choisie par votre
promoteur ou votre
bailleur

Le respect
d'exigences
techniques qui vont
plus loin que les
réglementations en
vigueur (RE2020,
réglementation
acoustique...).

Une série de
contrôles de
conformité au
référentiel de
certification
en conception
et en livraison.

Une
attestation de
conformité à
la réception
de votre
logement



Les logements certifiés
sont **3 fois plus**
nombreux à être notés
de très bonne qualité² !

Concrètement, quels sont pour vous les bénéfices de la certification NF Habitat HQE ?

Certaines caractéristiques des logements certifiés NF Habitat HQE sont optionnelles et dépendent des choix faits par les promoteurs.



01 Des économies au quotidien

Vos dépenses sont maîtrisées grâce à une meilleure optimisation des charges et des coûts : les consommations d'eau et d'énergie sont réduites ainsi que les coûts relatifs à l'entretien de l'immeuble.

- **Un éclairage naturel** est privilégié notamment dans les parties communes.
- L'interrupteur intérieur de l'éclairage extérieur est équipé d'un **indicateur lumineux**.
- Les lampes des parties communes ont une **efficacité supérieure ou égale à 60 lm/W**.
- **Des économies d'énergie** sont réalisées grâce à une **meilleure performance** des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.
- **Les équipements sanitaires** disposent du classement ECAU garantissant une robinetterie **économe en eau et de qualité**.
- Le réseau d'eau est conçu pour **favoriser l'arrivée plus rapide de l'eau chaude**.
- **L'enveloppe du bâtiment (façade, toiture)** est conçue avec des matériaux durables qui favorisent la réduction des coûts d'entretien.



02 Une température idéale toute l'année !

Tout est prévu pour vous assurer un confort thermique quelles que soient la saison et la taille de votre logement !

- **Un émetteur de chaleur** est prévu dans chaque pièce de votre appartement.
- **La puissance des équipements de chauffage** est optimisée en fonction de chacune des pièces.
- **Tous les équipements liés au confort thermique** sont vérifiés de la conception à la réception de l'ouvrage.
- **Les systèmes de chauffage disposent de régulation et de programmation**, permettant d'ajuster la température de votre logement selon vos besoins.
- Selon l'environnement, des **protections solaires extérieures** sont obligatoires.
- **Les facteurs solaires** de chaque baie vitrée sont **optimisés**.
- L'installation d'un brasseur d'air dans vos pièces principales est possible grâce à une **hauteur sous plafond d'au moins 2,50 m** (sous réserve de compatibilité avec les règles d'urbanisme).
- Toutes les fenêtres et portes-fenêtres possèdent des **occultations extérieures**.



03

Moins de nuisances sonores

Vous êtes beaucoup moins confronté aux nuisances sonores. Le niveau d'isolation acoustique est renforcé par rapport à la réglementation et les équipements et matériaux sont choisis pour réduire les décibels !

- Les bruits de chocs sont réduits de **3 décibels** par rapport à la réglementation.
- **Le bruit dans les circulations communes** sont réduits par la mise en œuvre de matériaux absorbants supplémentaires (plafonds et/ou moquettes).
- **Les escaliers sont désolidarisés** du reste du bâtiment, les chapes flottantes, les plafonds suspendus et les doublages de façade ne sont pas filants entre les différentes pièces pour limiter la transmission des bruits et des vibrations.
- Les bruits issus d'une **VMC double flux sont réduits de 5 décibels** dans les chambres par rapport à la réglementation.
- La réglementation acoustique est vérifiée en phase **conception**, mais aussi lors du **chantier** ainsi qu'en **phase livraison au moyen de mesures** qui vont parfois au-delà du minimum réglementaire.
- **Les nuisances liées aux modules extérieurs de pompes à chaleur** sont aussi prises en compte dès la conception.
- Selon les cas, **des cloisons et/ou des portes acoustiques** sont installées dans les logements, et il existe un **sas entre le séjour et les chambres** et entre le séjour et les WC.
- Selon les cas, la conception des opérations respecte un **cahier des charges de dispositions techniques exigeant** (le Référentiel QUALITEL Acoustique).
- Les chambres des logements partagés, ou **coliving**, sont isolées du bruit du séjour commun et des chambres voisines.

Près de 2 fois plus de personnes très satisfaites de l'isolation acoustique dans un logement certifié récent (- de 10 ans) par rapport à des logements non certifiés récents⁷.



Le saviez-vous ?

91 % des habitants de logements certifiés affirment que leur logement est facile à aménager et à meubler³.



04

Un logement plus fonctionnel

Votre logement et ses parties communes sont conçus pour vous apporter un confort d'usage optimal, avec des aménagements et des équipements adaptés et pensés pour vous !

- Pour votre cuisine, un **plan d'aménagement** est proposé avec l'ensemble des équipements nécessaires et **des emplacements spécifiques** sont prévus pour accueillir l'électroménager.
- Des espaces de rangements et des murs libres sont prévus pour **faciliter l'ameublement de votre appartement**.
- Une **vanne d'arrêt est installée sur le réseau de distribution d'eau à l'entrée de chaque appartement**.
- Des équipements supplémentaires sont prévus pour **le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite**.
- Un **espace de rangement** d'un volume minimum est prévu selon la typologie de votre logement.
- La hauteur sous plafond de vos pièces principales est d'au moins 2m50 pour **plus d'espace et de possibilités d'aménagement** (sous réserve de compatibilité avec les règles d'urbanisme).
- Le local poubelles dans les parties communes est facilement accessible et conçu pour **favoriser le tri des déchets**.



05

Un air plus sain

La qualité de l'air intérieur de votre logement est assurée grâce à des équipements plus performants et à une prise en compte des pollutions extérieures et intérieures !

- L'ensemble des produits en contact avec l'air intérieur est **étiqueté A+**.
- Les équipements de ventilation et d'aération de votre logement et des parties communes sont **faciles d'accès et d'entretien**.
- Les **sources de pollution sont obligatoirement identifiées et traitées**.
- La ventilation est **contrôlée par une personne reconnue compétente** par l'État.
- Dans le cas d'une **ventilation double flux**, des filtres spécifiques avec **détecteur d'encrassement** sont installés.
- En cas de présence de radon⁴ dans votre commune, la **conception** de votre logement est **adaptée**.

40 % des habitants de logements certifiés récents (moins de 10 ans) déclarent être « très satisfaits » de la ventilation de leur logement, contre seulement 27 % des habitants de logements récents non certifiés⁷.



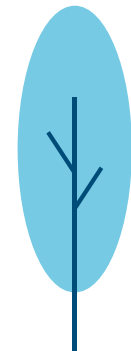
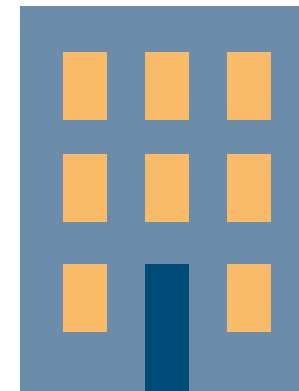
06

Une sécurité renforcée

Le saviez-vous ?
Seulement 49 % des appartements non certifiés sont équipés d'une serrure 3 points contre 82 % des appartements certifiés².

La sécurité de votre logement et des parties communes est renforcée pour réduire les risques d'intrusion, d'accidents domestiques et d'incendie.

- Les **risques d'intrusion sont limités** grâce à un accès contrôlé à l'immeuble, la porte d'entrée de l'appartement est dotée d'une **serrure 3 points**, les ouvertures au rez-de-chaussée sont protégées...
- Les **abords de l'immeuble sont sécurisés** grâce à des éclairages performants.
- Les **risques d'accidents domestiques** sont pris en compte avec l'installation de garde-corps, de mélangeurs thermostatiques pour limiter les risques de brûlure...
- La **sécurité incendie de l'immeuble est renforcée** grâce à l'équipement d'un dispositif de sécurisation des interventions (DSI) destiné aux installations de panneaux photovoltaïques.
- **Un système de blocage d'ouverture des fenêtres et des garde-corps est installé** pour éviter les chutes.





07

Un impact sur l'environnement maîtrisé !

Votre logement est pensé pour limiter son impact sur l'environnement dès sa conception.

- **Votre logement respecte la Réglementation Environnementale 2020** : les émissions de carbone et de gaz à effet de serre sont calculées et limitées. **Le respect de cette réglementation est vérifié dans le cadre des contrôles réalisés par CERQUAL, organisme certificateur.**
- Les équipements de votre logement permettent de **réduire vos consommations d'énergie et d'eau.**
- Le **système de chauffage individuel** dispose d'une programmation journalière.
- Des **matériaux durables** permettent une utilisation raisonnée des ressources naturelles.
- Les **impacts du chantier sur l'environnement sont limités.**
- **La biodiversité autour de votre logement est protégée** et les espèces végétales locales nécessitant peu d'arrosage sont privilégiées.
- Un **management responsable du projet de construction** favorise la prise en compte de l'environnement tout au long du projet.
- La **conception** de votre logement tient compte des **aléas climatiques.**



71 %
des habitants des logements récents (-10 ans) certifiés considèrent vivre dans un logement durable. C'est deux fois plus que la moyenne des Français⁵.



08

Un logement plus lumineux

Avec la certification NF Habitat HQE, la luminosité peut être optimisée grâce à une meilleure répartition de la lumière naturelle et à un éclairage artificiel de qualité.

- Des **tailles minimums de fenêtres** sont définies en fonction des surfaces des pièces.
- Un point **d'éclairage artificiel adapté** à chaque espace est prévu au plafond ou en applique murale en respectant la norme NF C15-100.
- La présence **d'éclairage naturel dans les parties communes** est obligatoire.
- La **surface des baies des logements** est supérieure ou égale à 1/5^e de la surface totale du logement.

Le saviez-vous ?

Les logements certifiés se revendent en moyenne 4 % plus cher que les logements non certifiés⁶.



Avec la certification NF Habitat HQE, vous bénéficiez en plus d'un conseiller à votre écoute !

CERQUAL Qualitel Certification se tient à votre écoute pour tout complément d'information relatif à votre logement certifié.

✉ info@cerqual.fr

0 810 07 11 11 Service 0,06 € / min + prix appel



3,5 millions
de logements certifiés

depuis plus 1974

Pour en savoir plus

www.nf-habitat.fr

Et pour connaître tous nos conseils pour acheter et entretenir votre logement au quotidien, rendez-vous sur

www.qualitel.org/particuliers

ASSOCIATION
QUALITEL
POUR LA QUALITÉ DU LOGEMENT

QUALITEL, l'association qui œuvre depuis 1974 pour la qualité du logement

QUALITEL, association indépendante à but non lucratif, fait progresser, aux côtés des professionnels du logement, la qualité de l'habitat tout en participant à sa valorisation auprès des particuliers. **C'est parce que l'amélioration de la qualité du logement est l'affaire de tous** que son conseil d'administration est composé de plus de 30 membres représentant les intérêts des différents acteurs du secteur du logement : associations de consommateurs, professionnels et pouvoirs publics.

Sa filiale opérationnelle, CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur impartial, accompagne les professionnels pour construire des logements de qualité, sains, confortables et durables, pour le bien-être de leurs occupants. **CERQUAL est accrédité par le COFRAC¹ et mandaté par AFNOR Certification pour délivrer la certification NF associée à l'habitat, certification de produits et de services et par l'Alliance HQE-GBC pour délivrer la marque HQE. La certification est un dispositif prévu par le Code de la consommation.**

CERQUAL
QUALITEL CERTIFICATION

Notes

¹ CERQUAL Qualitel Certification : accréditation COFRAC n°5-0050 – Section certification de produits et services, listes des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

² Étude « Les bénéfices concrets de la certification du logement » par Ipsos, Homadata et Adéquation pour QUALITEL à retrouver sur www.qualitel.org

³ Selon le Baromètre QUALITEL 2020

⁴ Classé « cancérigène pulmonaire certain », le radon est un gaz présent dans le sol et dans l'eau qui se diffuse dans l'air.

⁵ Selon le Baromètre QUALITEL 2021

⁶ Étude « Certification des appartements et prix de l'immobilier hors foncier » menée par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) à Sciences Po en 2025 à retrouver sur www.qualitel.org

⁷ Baromètre QUALITEL -IPROS, cumul des résultats de 2017 à 2025 (30 467 personnes interrogées).



C'est mieux, c'est sûr !

nf-habitat.fr